COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 68.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

- En exercice: 89 - Présents: 64

- Votants: 76 (12 procurations)

- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

Le dix avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Piarre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY représentée par M. Jean DEPEYRE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Éric BOUIS
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY représenté par Mme Maryline RICHAUD à qui il a donné procuration
 - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monêtier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD

- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par M. Lionel TARDY à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Hélène BRETTON
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par M. Gilles MOSTACHETTI à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Gilles TOUAT
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Nicolas LAUGIER à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Maurice BRUN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX

- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET

<u>ORDRE DU JOUR</u>: Désignation des représentants de la CCSB au sein de l'office de tourisme intercommunal Sisteron Buëch

A la création de la CCSB, le 1^{er} janvier 2017, le territoire comptait 2 offices de tourisme :

- l'office de tourisme Sisteron Buëch (couvrant le Sisteronais, le Laragnais, le Ribierois, le Val de Méouge, le Serrois et les Baronnies) ;
- l'office de tourisme des Hautes Terres de Provence (courant le territoire de La Motte Turriers).

Le 26 février 2024, le conseil d'administration de l'association gestionnaire de l'office de tourisme des Hautes Terres de Provence a acté la dissolution de cette association.

Le 25 mars 2024, l'assemblée générale extraordinaire de l'association gestionnaire de l'office de tourisme Sisteron Buëch a décidé l'élargissement de son périmètre d'intervention à tout le territoire intercommunal et a modifié en conséquence la composition de son conseil d'administration. Concernant le collège des élus communautaire désignés par la CCSB, le nombre est porté à 15 contre 13 auparavant.

Conformément à l'article 12 des statuts de l'office de tourisme, les 15 élus doivent être répartis de la manière suivante :

- 8 élus du 05 et du 26 ;
- 5 élus du 04 :
- 1 élu du périmètre du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
- 1 élu du périmètre de l'Unesco Géoparc de Haute-Provence.

Il est donc proposé au conseil communautaire de procéder à 4 élections afin de respecter la répartition géographique statutaire.

Représentant du périmètre du Parc naturel région des Baronnies provençales (1 siège) :

Un candidat est déclaré : Gilles CREMILLIEUX

Tous les conseillers prennent part au vote électronique à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Suffrages exprimés: 76
- Pour: 72
- Contre: 4
- Abstention: 0

Suffrages obtenus:

• M. Gilles CREMILLIEUX: 72 voix.

Gilles CREMILLIEUX est élu.

Représentant du périmètre de l'Unesco Géoparc de Haute-Provence (1 siège) :

Une candidate est déclarée : Emilie VAUTRIN

Tous les conseillers prennent part au vote électronique à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Suffrages exprimés: 75
- Pour: 69
- Contre: 6
- Abstention: 1

Suffrages obtenus:

• Mme Emilie VAUTRIN: 69 voix.

Emilie VAUTRIN est élue.

Représentants du périmètre de la partie des Alpes-de-Haute-Provence (5 sièges) :

Cinq candidats sont déclarés : Nicolas LAUGIER, Jean-Michel MAGNAN, Nicole PELOUX, Jean-Christophe PIK et Alain RAHON.

Tous les conseillers prennent part au vote électronique à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Suffrages exprimés: 76
- Pour: 72
- Contre: 4
- Abstention: 0

Suffrages obtenus:

- Mme Nicole PELOUX: 72 voix.
- M. Nicolas LAUGIER: 72 voix.
- M. Jean-Michel MAGNAN: 72 voix.
- M. Jean-Christophe PIK: 72 voix.
- M. Alain RAHON: 72 voix.

Ces 5 candidats sont élus.

Représentants du périmètre de la partie des Hautes-Alpes et de la Drôme (8 sièges) :

Neufs candidats sont déclarés : Éric DEGUILLAME, Damien DURANCEAU, Michel JOANNET, Michèle MAFFREN, Gérard NICOLAS, Daniel ROUIT, Jean SCHÜLER, Lionel TARDY et Frédérique XAVIER.

A la suite d'un problème technique, le vote n'a pas pu se dérouler dans les conditions assurant la sincérité du scrutin.

Le président de séance propose de suspendre l'élection des délégués représentant la partie 05 et 26 du territoire et de la reporter au prochain conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la désignation des élus suivants pour représenter la CCSB au sein de l'office de tourisme Sisteron Buëch: Gilles CREMILLIEUX, Emilie VAUTRIN, Nicolas LAUGIER, Jean-Michel MAGNAN, Nicole PELOUX, Jean-Christophe PIK et Alain RAHON
- reporte au prochain conseil communautaire l'élection des 8 élus de la partie 05/26 devant représenter la CCSB au sein de l'office de tourisme.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire, Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président, Daniel SPAGNOU

La secrétaire de séance, Emilie SCHMALTZ

Publiée le : 18 AVR. 2024